

Résolument
Humain



03 avril 2014

ACTE I ... De la discipline ... de la valeur ... du dévouement ...

Trois qualités qui résument pleinement les mérites de trois collègues de Deuil La Barre que nous avons retrouvé à la Cour d'Assises de Pontoise où ils s'étaient porté partie civile dans une affaire de vol à main armée.

En 2011, nos trois collègues, alertés par plusieurs VMA les nuits précédentes, prennent en chasse deux individus correspondant au signalement des auteurs des faits. La poursuite à pied des suspects se solde par une fusillade, les malfaiteurs n'hésitant pas à ouvrir le feu à trois reprises et obligeant un de nos collègues à user de la légitime défense. Le sang-froid et le courage de nos collègues leur permettent d'éviter le pire. Aucun blessé n'est à déplorer et les auteurs seront interpellés quelques jours plus tard.

ACTE II ... De l'oubli ...

Carton rouge pour l'Administration !!! Suite à cette affaire résolue rapidement grâce au savoir-faire de nos collègues, nous ne pouvons que dénoncer les errements de la hiérarchie locale de l'époque :

- Aucune mise en place de soutien psychologique ... les collègues ont juste risqué leur vie !
- Aucun soutien de la hiérarchie ... sortons nos parapluies ... ouf ! aucune victime chez les malfrats !
- Une suspicion de faute professionnelle ... trois jeunes collègues peu expérimentés ... pourvu qu'il n'y ait pas eu de bavure !
- Aucune félicitation ni remerciement pour cette excellente affaire ... alors que les victimes ont souligné l'efficacité et l'écoute attentive des trois collègues



... un simple constat ... aucune reconnaissance pour nos collègues qui ont simplement défendu les valeurs pour lesquelles ils se sont engagés dans la police et dans lesquelles ils croient toujours. Même ... s'ils n'ont fait que leur devoir !

ACTE III ... De la reconnaissance ...

Alerté par ces défaillances administratives, la CFTC-POLICE se charge désormais d'assurer le SAV. La DDSP95, la DRCPN et le Préfet de Police seront rapidement saisis afin que soient récompensés à juste titre nos collègues et que soient mis en avant leur courage, leur sens du service public et leur abnégation dans cette affaire.

Fier d'être
POLICIER

La CFTC-POLICE félicite encore ces trois collègues pour leur sens du devoir et se dit fière d'avoir pu les soutenir devant la Cour d'Assises où la qualité de leurs témoignages, leur sens du devoir et leur humilité est tout à l'honneur de l'institution qu'ils ont défendue.

Un juste retour s'impose ...

BUREAU NATIONAL

www.cftcpolice.fr